

SNTRS informations

bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

57, avenue d'Italie - 75013 PARIS - tél : 585-44-44

NUMERO : supplément au n° 19

du 23 mai 1979

SPECIAL INSERM : résultat de l'élection au conseil scientifique ~ collège C.

bonne progression du SNTRS-CGT

sommaire

- page 1 Résultat élection au
Conseil Scientifique
- page 3 Communiqué de presse
- page 4 Journée du 17 mai
- page 5 prime de participation
à la recherche
- 6 à 10 Compte rendu entrevue
SNTRS/Direction Générale

	1975 (1° tour)		1979	
Inscrits	719		1.271	
Votants	475		816	
Exprimés	467		777	
	Voix	%	Voix	%
SNTRS-CGT	148	31	343	44,14
SGEN-CFDT	207	44	434	56,86
SNIRS-CGC	77	16,4	-	-

On constate donc une progression du SNTRS-CGT de 13 % par rapport à 1975 et 0,6% sur les récentes élections aux CSS. Ces 0,6% sont d'autant plus significatifs si on tient compte de l'absence de liste SNIRS-CGC alors qu'il présentait deux listes aux CSS et comptait 7% des suffrages.

Par contre, en consultant les listes d'émargements, force est de constater qu'un nombre important de ncs syndiqués n'ont pas voté. Certes, le calendrier fixé par l'administration rendait très difficile toute véritable campagne électorale, mais un fait s'impose, nous nous trouvons devant une carence des sections syndicales INSERM.

Nos camarades ne sont pas encore conscients que le SNTRS-CGT est en mesure d'emporter des élections des instances scientifiques de l'INSERM.

Edité par nos soins, 57 ave d'Italie
75013 PARIS
Directeur de la Publication G. DUPRE
CP N° 50 099



communiqué de presse

3

A l'occasion de la journée de grève du 17 mai 1979 dans la fonction publique, les chercheurs et ITA de l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) se sont rendus en délégation au ministère de la santé à l'appel de leurs organisations syndicales (SGEN-CFDT, SNCS-FEN, SNTRS-CGT) pour exposer leurs revendications à Madame Simone Veil.

La délégation n'a pu voir Mme Veil, qui refuse de les recevoir depuis plus de 2 ans.

Les délégués ont été reçus par un "conseiller" du ministre qui s'est déclaré d'entrée incompétent, et l'a prouvé d'ailleurs en ne répondant à aucune des questions concernant :

- 1°) La position du ministère de la santé quant aux éventuelles applications à l'INSERM des projets gouvernementaux pour la recherche (plan Aigrain, rapport Massenet).
- 2°) L'emploi : intégration des hors-statut, déblocage des carrières (il faudrait 500 transformations de postes pour régulariser la totalité des ITA déclassés et 200 pour les chercheurs).
- 3°) Les rémunérations : rattrapage et progression du pouvoir d'achat avec progression plus rapide pour les bas salaires. Revalorisation différenciée de la prime de recherche attribuée à tous.
- 4°) Les revendications statutaires du personnel (titularisation, carrière minimale ...).

A une demande d'entrevue avec Mme Veil d'ici fin juin, le conseiller a répondu qu'il fallait être sérieux et attendre le prochain ministre.

Le personnel a donc appris qu'il n'y a plus de ministre de la santé.

SGEN-CFDT - inserm / SNCS-FEN - inserm / SNTRS-CGT - inserm

JOURNEE DU 17 MAI

4

ÉCHOS DES SECTIONS

voici un appel fait et distribué par les sections du siège de l'INSERM :

S.G.E.N. - C.F.D.T.

S.N.T.R.S. - C.G.T.

Vous allez recevoir très rapidement (si ce n'est déjà fait) la lettre à renvoyer à l'administration de l'INSERM, où vous êtes tenu de dire si vous avez ou non fait grève.

Nous estimons que ce n'est pas aux agents d'effectuer, contre leur intérêt, une "surveillance" que les services de la direction ne veulent ou ne peuvent effectuer.

En conséquence, nous invitons tout le personnel, gréviste ou non, à rapporter cette lettre, non remplie, à la permanence des syndicats afin d'exprimer notre désaccord.

FLASH

Vous avez pu lire dans la presse les récentes déclarations du président Giscard d'Estaing sur la PRIORITE A LA RECHERCHE MEDICALE.

Nous venons d'apprendre deux nouvelles :

- 200 millions de NF débloqués pour la firme Guy LIGIER ainsi que la mise à disposition des structures de recherche publique sur l'aérodynamisme.
- Pour l'INSERM, 27 postes frais et 43 intégrations au budget 1980.

200 millions, cela représenterait combien de postes ?

PRIME DE PARTICIPATION A LA RECHERCHE
1ER TRIMESTRE 1979

CATEGORIE	INDICATEUR MAJORE	TRAITEMENT MOYEN	CREDIT %	MONTANT 2/3	PRIME ATTRIBUABLE 1/3	TAUX MAXIMUM 1/3	TAUX EXCEPTIONNEL 1/3
1 A	691	93 976	16	7 518 08	5 012 05	2 506 03	30 114 096 40
2 A 7A9	523	71 128	16	5 690 24	3 793 49	1 896 75	30 110 669 20
2 A 1A6	523	71 128	16	5 690 24	3 793 49	1 896 75	24 8 535 36
3 A	490	66 640	16	5 331 20	3 554 13	1 777 07	24 7 996 80
1 B	471	64 056	12	3 845 36	2 562 24	1 281 12	16 5 124 48
1 B BIS	437	59 432	12	3 565 92	2 377 28	1 188 64	16 4 754 56
2 B	375	51 000	12	3 060 00	2 040 00	1 020 00	16 4 080 00
3 B	334	45 424	12	2 725 44	1 816 96	908 48	16 3 633 92
5 B	268	36 448	12	2 186 88	1 457 92	728 96	16 2 915 84
6 B	238	32 368	06	971 04	647 36	323 68	12 1 942 08
7 B	232	31 552	06	946 56	631 04	315 52	12 1 893 12

compte rendu de l'entrevue ⁶ entre la direction et le SNCS-CGT du 10 mai

Nous avons demandé cette entrevue afin de soumettre nos propositions sur les points suivants :

- I - Budget - Promotions
- II - Textes sur les instances et la représentation des ITA dans ces instances de l'INSERM (CS - CSS - CAP - Conseil de laboratoire, etc)
- III - Réorganisation administrative
- IV - Carrières - grille de salaire - colloque - ITA
- V - Problèmes spécifiquement féminins
- VI - CAS - CAES - budget - décharge
- VII - Droits syndicaux
- VIII - Conditions de travail
- IX - retraite

*ces points seront traités
dans les prochaines entrevues*

Nous avons souligné que si cette liste était longue, la responsabilité en revenait en grande partie à la direction précédente pour qui la concertation n'était pas la qualité essentielle.

Le directeur général nous précise qu'il désirait pratiquer une politique de concertation avec les organisations syndicales au moyen d'entrevues régulières.

I - BUDGET

Le D.G. a refusé de nous communiquer quelles seraient les demandes de l'INSERM pour le budget 1980, notamment en ce qui concerne les postes, mais n'a pas hésité à le communiquer au SNCS quelques jours après notre entrevue. Nous savons donc qu'il y aura 27 créations de postes et 43 intégrations ITA, mais il prétend demander 5 ou 6 fois plus que ce qu'il espère obtenir.

Pour la répartition des contrats, le DG veut maintenir le rapport 50% ATP et 50% contrats libres en gardant des thèmes d'ATP assez larges. Le DG est partisan du contrôle par l'INSERM de tous les contrats passés par les unités ou les chercheurs aussi bien avec l'industrie privée qu'avec des organismes tels que la Sécurité Sociale, mais pratiquement c'est très difficile. Par exemple, l'INSERM contrôle a posteriori les contrats avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale qui finance directement des ATP mais n'a aucun contrôle sur des contrats qui peuvent être passés directement par des caisses régionales avec des laboratoires.

LES BUDGETS GLOBALISES

Le DG ne sait pas encore s'il va maintenir ce système de financement des unités, mais les difficultés viennent à la fois d'une interprétation erronée de la part des secrétaires généraux, des directives administratives, d'une mauvaise évaluation des frais fixes (fluides, téléphone, etc) et de difficultés à s'adapter à tout ce qui est nouveau à l'INSERM !

Nous protestons, car dans la plupart des unités, cela se traduit par une très forte diminution des crédits de fonctionnement déjà trop faibles.

LES PROMOTIONS

L'administration attendait que la CAP des A se tienne pour les faire ! On se demande pourquoi ! Mais elles vont être faites dans les quelques jours qui viennent.

En ce qui concerne la circulaire "mutation-promotion", le DG n'en fait plus une obligation mais maintient la priorité aux promotions sur place chaque fois que ce sera possible, la mutation n'intervenant qu'à la demande de l'intéressé.

PROBLEME DES DEROGATIONS

A nos questions sur l'absence de nominations en dérogation (des agents attendent leur poste depuis 1972 !) le DG nous a fait part de son insatisfaction quant au fonctionnement et aux critiques de jugement de la commission. Le fait qu'il n'y ait pas de nomination en dérogation ne découle pas d'une position de principe, mais il est néanmoins réticent envers le travail de la commission.

De même, le DG trouve arbitraire la note chiffrée attribuée par les directeurs d'unité aux ITA et aussi la seule appréciation du directeur, il souhaite que l'agent s'exprime lui-même sur son travail et a évoqué la possibilité de rapports d'activité (à cette occasion, nous avons rappelé l'aberration du questionnaire remplaçant cette année le rapport d'activité des chercheurs - et mis en garde par la direction).

Nous avons rappelé au DG que nous avons toujours souhaité, surtout au niveau des ingénieurs et des techniciens que ceux-ci puissent joindre un rapport d'activité, sans que cela devienne obligatoire et que si nous enregistrons avec satisfaction son accord sur le point, nous le mettons en garde contre un questionnaire du style de celui envoyé aux chercheurs.

Nous avons également reposé le problème de la définition des critères pour les fonctions de cadre, ingénieur ou administratif et demandé une fois de plus une réunion de travail avec les gens concernés par ce problème. Nous n'avons pas encore la date de la réunion, mais notre demande a été prise en considération ... à suivre.

Le DG insiste sur la possibilité cette année d'un nombre de promotion supérieur à l'an passé ... qui pourrait dépasser la centaine. Nous insistons une fois de plus sur le fait que pour "éponger la liste dite aux diplômes et à la dérogation" il faudrait 500 transformations de postes !

Il reconnaît que 100 promotions, c'est peu mais nous sommes en période de récession et qu'il essaiera de trouver un équilibre entre les 3 listes : diplômes, dérogation, ancienneté.

Il fait tout pour qu'il y ait les transformations de postes nécessaires, pour qu'il n'y ait plus d'agents en 8B et de moins en moins en 7B, que pour les Informaticiens les transformations de postes seraient faites en

tenant compte de la situation réelle à l'INSERM, qu'il attendait les résultats de la commission mise en place à cet effet.

Nous enregistrons avec satisfaction cette déclaration mais en insistant sur la nécessité d'aller vite pour que cette demande figure au budget pour 1980. Nous protestons contre le fait qu'il n'y a pas de proposition de la part de la direction pour épargner les déclassements des ITA dont le plus important est celui des cadres qui atteint au niveau des A plus de 80%.

Nous nous sommes étonnés que les laboratoires et leur matériel du publique soient utilisés par des associations type 1901 relevant du privé sans que l'INSERM en ait aucun contrôle. Il existe pourtant encore en France des gestions publiques et privées.

Les critères retenus pour l'évaluation des frais fixes ne nous paraissent pas fiables et nous avons demandé que cette évaluation soit basée sur la pyramide des X qui reflète le plus fidèlement possible des "charges" des laboratoires.

II - TEXTES DEFINISSANT LES INSTANCES ET LA REPRESENTATION DES ITA

Nous avons souligné l'absurdité d'un certain nombre d'articles des décrets relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil scientifique et des commissions scientifiques spécialisées.

a) la représentation symbolique des ITA : 1 siège par commission et 1 au conseil scientifique, nous pensons que le minimum acceptable serait de 2 ITA par commission et 2 au CS.

B) l'anomalie qui consiste à demander 3 noms de candidats pour 1 seul siège.

c) le fait qu'il n'y ait pas de suppléant, ce qui entrave le bon fonctionnement des commissions juridiques. Cela aboutit à la diminution de la représentation élue en cas de maladie, congès, vacances, etc.

Réponses du D.G. :

a) je vais y réfléchir

b) cela me paraît effectivement mieux.

c) je ne suis a priori pas d'accord car je désire qu'il y ait une continuité dans le travail, qu'il y ait des contacts entre rapporteur et rapporté et un examen plus sérieux des laboratoires.

Nous faisons remarquer que, pour nous, ce travail doit se faire à plusieurs, que l'avis d'une seule personne n'est pas souhaitable et que la direction de l'INSERM doit faciliter le travail des élus dans ce domaine : communication des documents, prise en charge des frais de déplacements.

Monsieur LAUDAT nous répond qu'effectivement l'avis de plusieurs personnes est souhaitable, qu'il a nommé une personne qui, pendant 6 mois de l'année, n'aura pas d'autre tâche que d'aller visiter les laboratoires ... Pour les remboursements des frais des élus, il envisageait (ou il aurait eu la proposition ?) de rembourser ces frais en-dessous d'un certain indice, car les chercheurs, pour la plupart ont toujours l'occasion de se déplacer pour des raisons professionnelles et peuvent régler en même temps ces problèmes de commissions, ce qui n'est pas le cas pour les ITA.

Nous protestons vivement considérant qu'il est inadmissible que tout déplacement demandé par la direction de l'INSERM et pour un travail d'intérêt commun ne soit pas automatiquement payé par l'INSERM et pour n'importe quel agent de l'INSERM sans discrimination d'indice de façon à pouvoir choisir ses élus en toute liberté. Nous considérons que c'est une entrave à l'action des élus chercheurs et ITA.

Monsieur LAUDAT s'en défend et rappelle sa volonté que l'ITA exerce un rôle de liaison entre l'administration et le personnel et ait des contacts "serrés" avec Monsieur ICHOU afin d'obtenir tous les éléments nécessaires à un travail sérieux.

Sur ce point, nous enregistrons un accord avec nos propositions et nous souhaitons effectivement que tous les problèmes relevant entre autre de l'article 46 puissent continuer à se régler par voie de négociation. Mais nous demandons à nouveau à M. LAUDAT de réviser sa position par rapport aux remboursements.

"Il va réfléchir ... car les frais de mission sont ce qu'ils sont ..."

CONSEIL DE LABORATOIRE

Nous insistons sur l'importance de la mise en place de ces conseils, sur le fait qu'ils régleraient un grand nombre de problèmes relatifs entre autre aux "tricheries" et que l'administration pourrait avoir, si ces conseils fonctionnaient démocratiquement, un contrôle sérieux, efficace de l'activité des unités et groupes de laboratoires et qu'en aucun cas il n'était très sain de laisser les pleins pouvoirs aux directeurs d'unités.

M. LAUDAT est catégorique, l'administration ne mettra pas en place les conseils de laboratoire comme cela se fait au CNRS. "par contre, s'il y a une volonté importante des personnels, je ne m'y opposerai pas".

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Nous proposons une modification des groupes de catégories :

- A (1-2-3) §
- 1B - 2B § sans changement
- 3B §
- 5B § ou ensemble ou séparément
- 6B §
- 7B § ensemble
- 8B §

M. LAUDAT trouve nos propositions logiques, M. JEUNOT intervient pour rappeler des textes de la Fonction Publique et à nouveau apparaît la confusion entre groupe et catégorie, d'où la nécessité absolue d'adapter les textes de la FP aux réalités de l'INSERM.

M. LAUDAT décide de la mise sur pied d'un groupe de travail.

Il nous paraît évident que les organisations syndicales doivent participer à ce groupe.

La direction nous répond que nous serons CONSULTÉS sur ce point comme sur le règlement intérieur de la CAP.

III - REORGANISATION ADMINISTRATIVE

Nous faisons part à M. LAUDAT de toutes les récriminations que soulève la restructuration de ses services (déplacements subis, travail désorienté, incompréhension des directives contradictoires, surcroît de travail, manque de secrétaire dans les unités, etc).

M. LAUDAT semble très attentif à ce problème, il va l'étudier rapidement en recherchant avant tout l'efficacité.

Nous insistons sur la concertation nécessaire avec les administratifs.

Le DG s'engage pour qu'il n'y ait pas de "faits accomplis", que les personnes comprennent pourquoi cette restructuration, donc à établir une concertation avec les administratifs.

Pour tous les autres points de l'ordre du jour, un calendrier de réunions est établi avec M. JEUNOT (prochaine réunion le 5 juin).

Quelques réponses rapides sur des points "chauds" :

Boursiers-vacataires : prendre contact avec M. ICHOU

Congès pour convenance personnelle : étudier une limitation dans le temps et les moyens d'intégrer les remplaçants.

Primes des administratifs, journée continue et aménagement d'horaires pour les administratifs du siège, mise en place d'un véritable service social au siège (crèches, etc) : ces problèmes seront traités avec les représentants du siège.

Colloques techniques : votre proposition est intéressante, je vais l'étudier mais sachez que l'année dernière il y a eu au moins 10 colloques de ce style d'organiser par l'INSERM.

Nous demandons qu'ils soient étendus à toutes les disciplines, que l'information arrive directement aux techniciens et que toutes facilités leur soient données pour y assister.